

Accusé de réception en préfecture :	
Date de télétransmission :	
Date de réception :	
Date d'affichage :	
Date de publication :	13 février 2024



## D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

### **ARRÊTÉ N° DFIN SB/2024/0131**

Nomination d'un sous-régisseur à la sous-régie de la Maison des solidarités départementales des Vallées située au 298 avenue Porte des Alpes - 06670 PLAN DU VAR

*Le Président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes,*

Vu l'arrêté du 3 août 2000 modifié par arrêté du 25 janvier 2023, instituant une régie d'avance auprès de la direction des territoires et de l'action sociale ;

Vu l'arrêté du 4 octobre 2011 modifié par arrêtés du 6 octobre 2020, instituant la sous-régie d'avances auprès de la direction des territoires et de l'action sociale ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 2 février 2024 ;

Vu l'avis conforme du régisseur et des suppléants en date 2 février 2024 ;

### **ARRETE**

ARTICLE 1ER : Madame Mélanie RAPPELLO est nommée sous-régisseur à la Maison des solidarités départementales des Vallées, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie d'avances s, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 : Mesdames Christine MARTIN et Elise ROSIER sont maintenues dans leurs fonctions de sous-régisseurs à la sous-régie de la Maison des solidarités départementales des Vallées ;

ARTICLE 3 : les sous-régisseurs ne doivent pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la sous-régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal ;

ARTICLE 4: les sous-régisseurs sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

Nice, le 12 février 2024

Pour le Président et par délégation,  
Le Chef du service du budget, de la programmation  
et de la qualité de gestion

Marine CAGNAT